



Logement insalubre que doit je faire pour qu'ils fasse des travaux

Par **melodiedu26**, le **12/01/2015** à **22:44**

Bonjours

alors j'ai un souci, je suis locataire depuis le 1 avril 2014 et la propriétaire n'a pas fait d'état des lieux et à l'actuelle j'ai de la moisissure de partout... l'électricité qui n'est plus aux normes et des prises qui sortent du mur, la prise de terre a été coupée net dans la chambre de ma fille et j'ai l'évacuation des eaux de la machine à laver qui va dans mon bac à douche... elle n'a jamais rien fait même avec les anciens locataires que je peux faire ?

Par **Marine90**, le **15/01/2015** à **15:36**

Bonjour,

Envoyez-lui une LRAR en lui expliquant qu'en tant que bailleur, il est soumis à une obligation d'entretien pour les gros ouvrages donc toutes les réparations qui permettent d'assurer le clôt et le couvert du locataire. Vous êtes en droit de demander la résiliation du bail et d'engager sa responsabilité ou de demander devant le tribunal compétent l'exécution forcée des travaux. Ne pas payer les loyers n'est pas une très bonne idée... À moins que la jouissance de la chose soit compromise!

Si jamais aucune réponse, saisissez le tribunal d'instance.

Cordialement